

Fonds d'investissement climatiques

FIP/SC.15/3/Rev.1
30 octobre 2015

Réunion du Sous-comité du FIP
Washington
Jeudi 12 novembre 2015

Point 3 de l'ordre du jour

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL DU FIP

(RÉSUMÉ)

DÉCISION PROPOSÉE

Le Sous-comité du FIP a passé en revue les documents FIP/SC.15/3/Rev.1, *FIP Semi-Annual Report (Rapport opérationnel semestriel du FIP)* et FIP/SC.15/4 *FIP Results Report (Rapport sur les résultats du FIP)* et se réjouit des progrès accomplis par le FIP dans les pays pilotes.

Rapport opérationnel semestriel du FIP :

Le Sous-comité du FIP salue les progrès accomplis dans les nouveaux pays FIP quant à l'amorce des premières démarches en vue de l'élaboration des plans d'investissement. À cet égard, le Sous-comité du FIP invite les nouveaux pays pilotes du FIP et les BMD à rechercher des synergies éventuelles entre les programmes SCF pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans d'investissement, tout en tirant parti des gains d'efficacité programmatiques et opérationnels qui pourraient exister.

Le Sous-comité du FIP reconnaît les difficultés rencontrées par les nouveaux pays FIP dans la mobilisation de ressources en vue du financement des plans d'investissement en cours d'élaboration.

Le Sous-comité du FIP remercie le gouvernement de la République démocratique du Congo d'avoir accueilli la réunion des pays pilotes du FIP les 24 et 25 juin à Kinshasa, en RDC, et note avec satisfaction la participation des nouveaux pays FIP et des observateurs FIP à la réunion.

Le Sous-comité du FIP se réjouit des progrès réalisés sur les questions liées au genre et prend acte des mises à jour figurant dans le rapport sur les questions liées au genre dans le cadre des investissements FIP, y compris les résultats de l'examen de portefeuille. Le Sous-comité du FIP reconnaît les efforts déployés pour la collecte et la production de rapports de données ventilées par genre au sein du FIP, et invite à renforcer ces systèmes de données et ces rapports à l'avenir. Le Sous-comité du FIP observe également avec plaisir le développement d'outils portant sur les questions de genre spécifiques au secteur pour les investissements dans la gestion durable des forêts.

Rapport sur les résultats du FIP :

Le Sous-comité du FIP relève avec satisfaction les progrès accomplis dans la production de rapports sur les résultats du FIP.

Se fondant sur les recommandations du Rapport sur les résultats du FIP 2015, le sous-comité du FIP invite les pays pilotes du FIP à combler les lacunes en matière de données et à améliorer la qualité des données publiées au cours du prochain cycle d'établissement de rapports.

Le Sous-comité du FIP demande aux BMD et à l'unité administrative du CIF de donner priorité aux efforts d'harmonisation des bases de référence et des objectifs en matière d'émissions de GES afin de permettre la comparaison et l'agrégation des résultats.

En particulier, le Sous-comité du FIP encourage les pays du FIP à maintenir leurs efforts de mobilisation des différents intervenants sur le suivi et la production de rapports, notamment par le biais d'ateliers participatifs d'évaluation, lesquels accorderaient une attention particulière au processus d'intégration du genre dans ces activités.

1. Introduction

1. Le présent document recense les questions stratégiques clés du Programme d'investissement forestier (FIP), met en lumière les principales décisions prises entre les sessions (après la réunion du 15 mai 2015) par le Sous-comité du FIP et fait le point de l'évolution du portefeuille de programmes et projets financés au titre du FIP dans le cadre des plans d'investissement approuvés et activités connexes. Le rapport couvre la période allant du **1^{er} janvier au 30 juin 2015**.

2. Conformément aux orientations du Sous-comité du FIP, une nouvelle section faisant le point sur les questions relatives au genre, à la gestion des savoirs et à l'amélioration de la mise en œuvre a été incorporée dans le Rapport d'activité semestriel.

2. Questions stratégiques

3. Le Programme d'investissement forestier est passé de huit pays pilotes à ses débuts en 2009 à un total de 23 pays en développement dans lesquels l'exécution se poursuit. Quinze (15) de ces pays ont adhéré au FIP en mai 2015 et démarrent le processus de préparation des plans d'investissement. Cette expansion du FIP offre des possibilités de collaborer mais présente également des inconvénients, en particulier sur le plan de la disponibilité de ressources. Le rapport examine trois questions stratégiques qui se font jour durant la période couverte par le rapport, à mesure qu'évolue la mise en œuvre des plans d'investissements du FIP approuvés et des nouveaux plans en préparation :

- a) un aperçu des objectifs stratégiques du FIP et des résultats escomptés,
- b) La disponibilité de ressources au titre du FIP.
- c) Les synergies entre les programmes des CIF.

4. Face à ces considérations, l'Unité Administrative des CIF sollicite des orientations auprès du Sous-comité du FIP sur :

- a) la mobilisation de ressources supplémentaires pour financer de nouveaux plans d'investissement au bénéfice des nouveaux pays FIP.
- b) Les mesures nécessaires pour optimiser les synergies entre les programmes du Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF) lorsque les pays participent au FIP, au Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR), et/ou au Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP), y compris la possibilité de préparer un plan d'investissement lorsqu'un pays pilote participe à plus d'un programme des CIF et prépare simultanément des plans d'investissement dans le cadre de plusieurs programmes.

2.2. Ressources disponibles au titre du FIP

5. À la demande du Sous-comité du FIP, l'Unité administrative des CIF a entrepris, conjointement avec l'Administrateur et les banques multilatérales de développement (BMD), une analyse détaillée des ressources disponibles au niveau du FIP. Le document intitulé *Resource availability in the Forest Investment Program* a été distribué aux membres du Sous-comité du FIP en juin 2015 (voir l'annexe 2).

6. Vu les ressources disponibles et étant donné qu'elles ne suffiraient pas pour financer entièrement les plans d'investissement des nouveaux pays pilotes, des montants indicatifs atteignant 24 millions de dollars de financements en prêts et dons par pays ont été alloués à chacun des six (6) nouveaux pays pilotes¹ par le Sous-comité du FIP. Les nouveaux pays pilotes pourront rechercher des financements supplémentaires pour le FIP en plus de l'allocation indicative minimale sollicitée à titre de don dans les limites de l'enveloppe de 24 millions de dollars, ce en concurrence avec d'autres pays pilotes du FIP.

7. Le Sous-comité du FIP a approuvé le 8 octobre 2015 une répartition égale d'allocations indicatives d'un montant de 4,5 millions de dollars pour chacune des composantes nationales du Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales (DGM) dans les six nouveaux pays pilotes et l'allocation de 10 % (3,0 millions de dollars) du nouveau financement du FIP à la composante mondiale du Mécanisme spécial de dons, comme recommandé par le Comité directeur mondial dudit Mécanisme.

8. Au cours de la réunion des pays pilotes du FIP tenue du 23 au 25 juin 2015 à Kinshasa en République démocratique du Congo (RDC), les représentants des six nouveaux pays pilotes et des neuf autres pays bénéficiaires de Dons au titre de la préparation de plans d'investissement ont exprimé leur détermination à faire avancer rapidement le processus de préparation des plans d'investissement. Ils ont en outre souligné la nécessité de disposer de ressources financières supplémentaires pour obtenir les transformations souhaitées, maintenir l'approche axée sur les programmes et exécuter intégralement les projets identifiés dans le cadre des plans d'investissement. Les représentants des pouvoirs publics et ceux des BMD ont souligné les obstacles qui entravent la recherche de ressources financières auprès d'autres fonds multilatéraux au niveau desquels la définition de modalités opérationnelles se poursuit.

2.3. Synergies entre les programmes du SCF

9. En réponse aux décisions prises par le Sous-comité du FIP et le Sous-comité du PPCR en mai 2015 d'accueillir de nouveaux pays, trois (3) pays ont été invités à élaborer chacun un plan d'investissement au titre du FIP et un autre au titre du PPCR : Honduras, Ouganda et Rwanda. La participation de ces pays offre une occasion toute particulière de rechercher des synergies entre les plans d'investissement au titre du PPCR et ceux au titre du FIP. Entre autres choix, le rapport

¹ Voir le document intitulé *Proposed Allocation of Resources to the New FIP Pilot Countries*, http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/sites/climateinvestmentfunds.org/files/Proposed%20allocation%20of%20resources%20for%20FIP%20countries_proposed_decision_June15_2015.pdf

propose d'organiser des missions conjointes FIP/PPCR, y compris des missions de cadrage, et d'élaborer un plan d'investissement conjoint.

10. Disposer d'un processus de planification des investissements unique et, ultérieurement, d'un plan d'investissement unique couvrant plusieurs programmes, présente des avantages et des inconvénients. En termes d'avantages, un plan d'investissement conjoint pourrait contribuer à réduire le coût des transactions, à renforcer les liens entre les programmes nationaux d'adaptation et d'atténuation et à accroître les possibilités de mobiliser des fonds. À l'opposé, le processus de préparation d'un plan d'investissement conjoint pourrait aboutir à des plans d'investissement bien trop vastes et insuffisamment ciblés ou peu respectueux des principes du FIP ou du PPCR. Cela dit, il est possible d'atténuer ces risques au moyen d'un processus bien étudié permettant de mobiliser tous les acteurs et d'impliquer tous les ministères concernés. L'Unité administrative des CIF sollicite les orientations du Sous-comité sur ces questions.

11. Les nouveaux pays participant au FIP, qui ont néanmoins une expérience acquise dans d'autres programmes du SCF ou des CIF, peuvent tirer parti des systèmes et des ressources déjà en place. Les synergies de ce type peuvent aider à accélérer la phase pendant laquelle ils apprennent à élaborer leurs plans d'investissement, car les équipes responsables du PPCR et/ou du SREP seront en mesure de conseiller la nouvelle équipe FIP. Autrement, les organismes de coordination et systèmes nationaux déjà en place peuvent aider à formuler les plans d'investissement du FIP.

3. Portefeuille du FIP

3.1. Aperçu et évolution du portefeuille

12. Au 31 décembre 2014, les promesses de contribution au financement du FIP totalisaient 787 millions de dollars² dont 490,3 millions ont été approuvés. Au total, 175 millions de dollars provenant du montant des contributions promises ont été mis à la disposition des six nouveaux pays pilotes du FIP et des composantes nationales et mondiales du Mécanisme spécial de dons. Le Sous-comité a approuvé 298,9 millions de dollars (soit 61 % du financement du FIP) pour un total de 20 projets et programmes. Les BMD ont quant à elles approuvé 249,4 millions de dollars représentant 51 % du financement du FIP pour un total de 15 projets et programmes. L'élaboration d'un plan d'investissement étant une activité complexe, le rythme d'approbation du FIP était particulièrement rapide.

13. Les pays pilotes entendent, grâce à ces ressources, réduire les émissions de gaz à effet de serre sur une superficie de plus de 27 millions d'hectares et améliorer les conditions économiques et les conditions de vie de plus de 640 000 bénéficiaires.

14. Le portefeuille du FIP compte actuellement 38 projets et programmes au total :

² Taux de change de juin 2015.

- a) 25 projets et programmes au titre des plans d'investissement approuvés (420 millions de dollars)
- b) 9 projets au titre du Mécanisme spécial de dons (50 millions de dollars)
- c) 4 projets financés au titre de la réserve du FIP consacrée à la collaboration avec le secteur privé (20,3 millions de dollars)

3.2. Situation du portefeuille

15. Des missions de cadrage ont soit été menées, soit le seront, dans trois pays après la période examinée par le rapport : Cameroun, Ouganda et Tunisie. Le dialogue sur la conduite de missions de cadrage a démarré entre les pays et les BMD pour xx des autres nouveaux pays.

16. Durant la période examinée, quatre projets et programmes ont été approuvés par le Sous-comité du FIP pour un total de 17 millions de dollars et trois projets ont été approuvés par les conseils respectifs des BMD pour un total de 41 millions de dollars. Après la période examinée, un projet a été approuvé par le Sous-comité (17 millions de dollars) et un autre par les conseils des BMD (32,48 millions de dollars).

17. Toujours après la période examinée, les propositions d'idées de projets ci-après conçues dans les pays pilotes actuels du FIP ont été approuvées pour être financées à titre de don à hauteur de 35 millions de dollars.

- a) *Brésil : Gestion intégrée de paysages dans le biome du Cerrado (BIRD)*, 25 millions de dollars de financement sous forme de don.
- b) *Ghana : Réduction de la dégradation et du déboisement des forêts dus à l'exploitation minière dans les paysages forestiers*, 10 millions de dollars de financement sous forme de don.

18. Le Comité directeur mondial du Mécanisme spécial de dons s'est réuni à Bali en Indonésie du 25 au 27 juillet 2015 pour démarrer la mise en œuvre de la composante mondiale du Mécanisme spécial de dons.

3.3. Thèmes transversaux

19. La réunion des pays pilotes du FIP, qui s'est tenue à Kinshasa en RDC du 23 au 25 juin, a réuni des représentants de la première cohorte de pays pilotes du FIP et des représentants issus des pays ayant nouvellement adhéré au FIP.

20. **Examen du portefeuille au regard de la problématique du genre** : un examen de portefeuille exhaustif a été mené au cours du premier semestre 2015, couvrant les quatre programmes des CIF, aux niveaux plans d'investissement et projets, pour identifier les chiffres de référence et les données concernant les progrès accomplis en termes de « qualité initiale » au stade de la conception dans le domaine du genre. Les résultats obtenus par le FIP au titre de la prise en compte de la problématique du genre par les plans d'investissement et les projets d'une part et les autres indicateurs du genre d'autre part durant la période courant du 1^{er} juillet au 31

décembre 2014 indiquent une amélioration : les scores relatifs à l'approbation des projets du FIP sont élevés au regard de l'ensemble des trois indicateurs considérés.

21. Le Rapport 2015 sur les résultats du FIP³ présente les éléments de référence, les objectifs et les résultats obtenus par les pays pilotes du FIP.

4. Analyse du portefeuille

4.1. Synthèse sur les cofinancements

22. Au moment de l'approbation des plans d'investissement au titre du FIP, le ratio de cofinancement était estimé à 1:1.9. Les informations les plus à jour disponibles pour les projets approuvés indiquent que le ratio financement total au titre du FIP/cofinancement est 1:2.5, ce qui laisse penser que les prévisions formulées au moment de l'approbation des plans d'investissement du FIP étaient proches de la réalité, quoique légèrement conservatrices.

4.5. Décaissements

23. Au mois de juin 2015, les décaissements cumulés au titre des projets et programmes du FIP se montaient à 24,2 millions de dollars, soit une hausse de 74 % par rapport au montant cumulé de 13,9 millions de dollars affiché en décembre 2014 (voir le tableau 11).

³ FIP/SC.15/4, 2015 FIP Results Report.